

**Monsieur Belleguic**, sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération du Service des ressources humaines a présidé la CAP.

**Luc Séauve** et **Rachel Sékula** représentaient **FO EA**

Ordre du jour :

### Approbation des PV des précédentes CAP :

Aucun PV n'a été soumis à approbation. L'administration explique cela par le contexte sanitaire et assure de les traiter au plus vite...

### Recours d'un agent sur son avis suite à son inspection « rendez-vous de carrière » :

L'administration refuse le recours car il y a cohérence entre ce qui est dit et écrit aux différents niveaux (retour inspection et chef d'établissement), il n'y a pas d'incohérence entre les résultats des appréciations et des items, Pour l'administration, il n'y a pas de propos inadaptés envers l'agent. Pour conclure l'administration ne veut pas refaire l'examen.

FO EA a voté **contre** la décision de l'administration mais l'abstention de l'UNSA a empêché toute possibilité de révision.

### -> INFO à porter à la connaissance de tous les agents :

- *tout agent a la possibilité d'envoyer des documents supplémentaires à l'inspection pour une meilleure compréhension de son travail, en amont de l'entretien.*
- *l'administration s'engage à faire un rappel sur la préparation des agents à ces rendez-vous de carrière. FO EA note d'importantes disparités lors de ces rendez-vous.*

### Examen des bonifications d'ancienneté 2021 :

- Le nombre d'agents éligibles pour la bonification au 6<sup>ème</sup> échelon avec reliquat (2019) de 0,7 a été fixé à **34** agents éligibles. Avec 30% d'agents promouvables sur le total des éligibles, **10** seront promus avec une parité fixée à **5** femmes et **5** hommes. Il restera un reliquat de 0.9 pour l'année suivante.
- Le nombre d'agents éligibles pour la bonification au 8<sup>ème</sup> échelon avec reliquat (2019) de 0,4 a été fixé à **74** agents éligibles. Avec 30% d'agents promouvables sur le total des éligibles, **22** seront promus avec une parité fixée à **11** femmes et **11** hommes. Il restera un reliquat de 0.6 pour l'année suivante.

Les agents promus ont été informés à titre confidentiel par nos soins à l'issue de la CAP.

Grâce à notre présence lors de cette CAP PLPA, nous avons constaté et fait remonter des erreurs sur **3 agents au 8<sup>ème</sup> échelon. Encore une fois, cela démontre bien l'utilité du travail de préparation et d'expertise des organisations syndicales !**

## Questions diverses :

### - De nombreuses appréciations finales "excellent" ont été constatées en Nouvelle Calédonie

L'administration prend note et demandera une « expertise-état des lieux » de ses rendez-vous de carrière 2020-21.

L'administration précise que sur les 233 prévus, il n'en reste plus qu'un à faire.

### - Versement de la prime d'attractivité

L'administration ajoute que cette revalorisation est prévue en 2022 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022. **FO EA dénonce ce manquement d'anticipation au détriment de la situation personnelle des agents.**

### - Retard de versement de la prime d'équipement informatique

L'administration constate quelques rejets de dossiers d'agents dus à des raisons techniques. La reprise sur salaire est prévue fin novembre et sur décembre.

### - Promotion à la hors-classe, la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial

L'administration précise que les résultats devraient être publiés à la **mi-décembre**.

### - Futurs rendez-vous de carrière

L'administration communiquera des informations en début d'année 2022.



**Pour agir et se faire entendre, venez rejoindre FO Enseignement Agricole !**

En adhérant à **FORCE OUVRIERE**, vous adhérez à un syndicat libre dont le ciment fondateur est l'indépendance

**Téléchargez le bulletin d'adhésion [ici](#)**

📍 B413 - 78 rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP - ☎ 01 49 55 81 42

@ foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr 🌐 [www.foenseignementagricole.fr](http://www.foenseignementagricole.fr)

[www.facebook.com/foenseignementagricole/](https://www.facebook.com/foenseignementagricole/) 🐦 [twitter.com/FOENSAGRI](https://twitter.com/FOENSAGRI)

## CONTACTS :

**Etienne LEMAIRE** : [etienne.lemaire@educagri.fr](mailto:etienne.lemaire@educagri.fr)

**Rachel SEKULA** : [rachel.sekula@educagri.fr](mailto:rachel.sekula@educagri.fr)

**Luc SEAUVE** : [luc.seauve@educagri.fr](mailto:luc.seauve@educagri.fr)